

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: lundi 20 décembre 2021 18:01
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Continuité du dispositif de collecte des DASRI COVID des pharmaciens d'officine assuré par DASTRI

De : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>
Envoyé : lundi 20 décembre 2021 16:51
À : Cc : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>
Objet : Continuité du dispositif de collecte des DASRI COVID des pharmaciens d'officine assuré par DASTRI

Bonjour,

Dans le contexte Covid, le Ministère des Solidarités et de la Santé finance à titre exceptionnel l'intervention de l'éco-organisme DASTRI pour la collecte et le traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les pharmaciens d'officine, à travers deux conventions qui prévoient la prise en charge des DASRI issus de la vaccination antigrippale pour la campagne 2020/2021, ainsi que la gestion des DASRI issus des actes de vaccination anti-Covid-19 et du dépistage de la Covid-19 jusqu'au 31 décembre 2021.

Au regard du contexte épidémique actuel, et devant l'importance d'assurer une continuité des actions de santé publique engagées dans la lutte anti-COVID, **le Ministère des Solidarités et de la Santé a décidé de prolonger la convention actuelle MSS-DASTRI, permettant ainsi la gestion des DASRI produits par les pharmaciens d'officine, lorsqu'ils sont issus des actes de vaccinations anti-COVID et des tests de dépistage de la COVID, jusqu'au 31 août 2022.**

Cette information sera communiquée aux pharmaciens d'officine par le biais de leurs représentant nationaux.

Bien cordialement,
CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle Situation-Opérations
Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la santé**

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservez l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !